



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01 07 2024

ID : 056-215600834-20240627-D202406022-DE

**Direction régionale
de l'aménagement et du logement
Bretagne**

Vannes, le 17 JAN 2024

Affaire suivie par :
Christophe Girard – DREAL - SPPR
tél : 02 99 33 43 27 / 07 60 76 05 05
courriel : Christophe.Girard@developpement-durable.gouv.fr

Nicaise Mamouna – DDTM 56 – GPE
tél : 02 56 63 74 86 / 06 02 19 40 55
courriel : nicaise.mamouna@morbihan.gouv.fr

Le préfet

à

Destinataires *in fine*

Objet : demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines dit « Epona » dans le département du Morbihan

P.J. : lettre de demande adressée au ministre chargé des mines en date du 21 juillet 2023 et dossier de demande

Par courrier du 21 juillet 2023, reçu par les services de la direction de l'eau et de la biodiversité le 24 juillet 2023, la société par actions simplifiée Breizh Ressources sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, molybdène, niobium, or, tantale, tungstène, platine, métaux de la mine du platine, plomb, zinc, terres rares et substances connexes, dit permis « Epona ».

La demande porte sur une superficie de 50,98 km² et la durée sollicitée est de trois ans. Le titre minier se situe sur le territoire de quatre communes du département du Morbihan (56) : Hennebont, Nostang, Kervignac et Languidic.

Après examen de ladite demande, cette dernière comportant l'ensemble des éléments requis par la réglementation, je l'ai considéré comme étant recevable et en ai informé le pétitionnaire par courrier du 2 janvier 2024.

Conformément aux articles 19 et 20 du décret n°2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, j'ai engagé la mise en concurrence puis la consultation des chefs des services civils et de l'autorité militaire concernés.

Parallèlement à cette saisine, je vous transmets, ci-joint, pour information, des éléments relatifs à la demande d'octroi du permis exclusif de recherches de mines présentée par la société Breizh Ressources.

Le préfet

Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND

Liste des destinataires

- Les conseils municipaux des communes suivantes :
 - Hennebont ;
 - Nostang ;
 - Kervignac ;
 - Languidic.

- Les conseils communautaires des intercommunalités suivantes :
 - Lorient agglomération ;
 - Blavet Bellevue Océan Communauté.

Copie : DREAL - SPPR